



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 15h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odyssee de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS

MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER

MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TRAUTMANN

Date de la convocation : JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Secrétaire de séance : M. MANERO

D2020- 39 - Adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan

Par délibération D2017-49 du 285 novembre 2017, Decoset a approuvé la signature d'une première convention de 3 ans avec l'association.

L'une des actions principales inscrites dans le cadre du programme TZDZG de Decoset (2017-2019) et des PLPDMA de ses EPCI a consisté dans le développement du compostage et des pratiques de jardinage pauvres en déchets. Decoset, dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources, a poursuivi et poursuit ses actions en faveur de la réduction des déchets verts en lien avec les EPCI. L'objectif prioritaire est ainsi de réduire les apports en déchèteries et les collectes en porte-à-porte :

- Par de l'information et de la sensibilisation du public,
- Par de l'information et de la formation des élus et services des collectivités (Eco-exemplarité),
- Par la mise en place de dispositifs spécifiques.

Dans ce cadre des journées d'animation et de sensibilisation aux pratiques et à l'utilisation du broyat de déchets végétaux pour les services et les élus des EPCI ont été organisées avec le concours de l'association Arbres et Paysages d'Autan.

Celles-ci pourraient être combinées à des opérations de démonstration de l'utilisation d'un broyeur domestique avec utilisation du broyat (paillage), ou à des opérations de broyage auprès des usagers avec la récupération du broyat de leurs végétaux, comme envisagé mais non réalisé à ce jour en raison de freins logistiques.

Proposition

- Adhésion : le coût est de 400 €HT / an

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-39-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

- Actions ciblées de la convention

1/ Mise en place et animation de demi-journées ou journées d'information et de sensibilisation des habitants, de formation / mise en réseau des agents des services des EPCI adhérents à Decoset sur la thématique de la réduction et la valorisation des déchets verts. Mise à disposition de supports pédagogiques.

2/ Communication avec la mise à disposition et/ou rédaction de documents d'information, de sensibilisation.

La participation financière de Decoset pour l'accompagnement dans ces actions est estimée à 3 150 € sur 2021. Elle est conditionnée à la réalisation des actions (service fait). Elle ne comprend pas :

- La fourniture et mise en place de matériel technique (table, chaises, barnum...).
- L'édition des supports de communication.

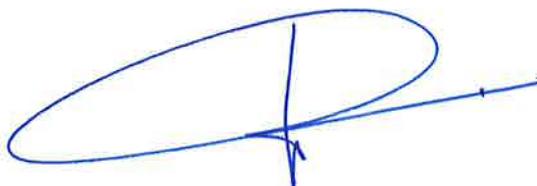
- Durée : du 1er janvier au 31 décembre 2021, renouvelable deux fois par période de 1 an, par reconduction expresse du Président par courrier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention avec l'association Arbres et Paysages d'Autan
- ✓ **DONNE POUVOIR** au Président de signer cette convention, ses éventuels avenants, et tous les actes et documents qui s'y rapportent
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les crédits nécessaires

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
votants	8	9	25
pouvoirs	2	1	5
Total de voix	20	10	30
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	20	10	30

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-39-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020